



A/s. oqtf et nouvelle demande de visa refusée

Par **org**, le **20/01/2011** à **10:25**

Bonjour, je vous explique brièvement ma situation. En 2005 j'ai effectué une demande de certificat de résidence pour algérien après avoir obtenu un visa court séjour à partir de l'Algérie. Cette demande a été effectuée dans le cadre d'obtention d'un cra pour liens familiaux en France (née en France, famille française et habitant en France). Entre temps, et avant l'expiration de mon visa de 30 jours, je suis retournée dans mon pays d'origine pour ne pas être en situation irrégulière. J'ai obtenu un autre visa court séjour en 2006. En 2007, étant en Algérie, je reçois une OQTF et disposant d'un recours. J'ai effectué un recours gracieux auprès de la préfecture sans réponse. En 2008, une autre demande de visa de court séjour a été effectuée et a reçu une réponse positive. Mais pendant la durée du visa court séjour, (qui était toujours valable), j'ai effectué une autre demande de visa long séjour qui a été refusée. En décembre 2010, j'ai demandé un visa court séjour qui m'a été refusé en janvier 2011. J'aimerais savoir si c'est à cause de l'OQTF (qui a plus de 3 ans et je suis en Algérie et j'ai effectué d'autres demandes de visa court séjour qui ont été acceptées) ou si c'est à cause de la demande de visa long séjour qui a été refusée et notifiée 2 jours après la demande? MERCI POUR TOUTE REPONSE

Par **chris_ldv**, le **21/01/2011** à **19:50**

Bonjour, Si vous avez une OQTF et que vous n'avez pas quitté spontanément le territoire français il est très peu probable qu'un visa vous soit accordé désormais. Cordialement,

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **20:17**

Il a reçu l'OQTF alors qu'il avait déjà quitté le pays et ensuite, il a obtenu d'autres visas court-séjour. Donc ce n'est pas ça qui est en cause.rnrnSimplement, pour obtenir un visa long séjour, il faut avoir un motif pour ça et vous n'en avez pas ou vous ne l'avez pas demandé pour le bon motif.rnrnVous avez TOUTE votre famille en France, il ne reste personne d'autre que vous de la famille dans votre pays ?rnrnPour quel motif avez-vous demandé le visa long séjour ?

Par **org**, le **22/01/2011 à 12:10**

bonjour et merci d'avoir répondu.rnC'est exact, j'ai reçu l'oqtf après être rentré en Algérie et je n'ai jamais dépassé la durée du visa court séjour.rnrnJ'ai demandé un visa long séjour visiteur après une longue correspondance expliquant ma situation à MR. Le Président de la République Française et j'ai reçu une réponse de son Chef de Cabinet qui m'a dit de rentrer en contact avec le consulat français dépendant de ma ville de résidence.rn(Famille française, né en France, veuf, 2 enfants majeurs et ayant leurs propres vies en Algérie, 1 enfant étudiant en France)rnrnLe consulat m'a proposé de demander un visa court séjour visiteur.rnJ'ai fait cette demande qui a été refusée 2 jours après et je pense que c'est du fait que j'avais un visa court séjour toujours valable (en 2008).rnrnJe ne sais pas si le fait d'avoir demandé ce visa long séjour qui a été refusé est lié avec la nouvelle demande de visa court séjour faite en janvier 2011 ? rnrnDe toute façon, les motifs des visas refusés entreront en mars 2011 et peut-être que je referai une autre demande .rnrnMERCI ENCORE UNE FOIS

Par **mimi493**, le **22/01/2011 à 12:23**

[citation](Famille française, né en France, veuf, 2 enfants majeurs et ayant leurs propres vies en Algérie, 1 enfant étudiant en France) [/citation]rnrnDonc vous avez vos enfants en Algérie, vous n'entrez pas donc dans le cadre d'une carte "vie privée et familiale" où vous refuser le visa long séjour serait une atteinte à votre droit de vivre en famille.rnrnVous ne semblez pas non plus avoir droit à cette carte vpf du fait d'un conjoint français, d'un enfant mineur français vivant en France à votre charge.rnrnDonc logiquement, la carte vpf vous pouvez oublier.rnrn[citation]J'ai demandé un visa long séjour visiteur après une longue correspondance expliquant ma situation à MR. Le Président de la République Française et j'ai reçu une réponse de son Chef de Cabinet qui m'a dit de rentrer en contact avec le consulat français dépendant de ma ville de résidence. [/citation]rnrnAlors là, vous pouvez toujours rêver, ils s'en tapent de votre lettre.rnrnPour avoir un visa long séjour visiteur, vous devez rn- prouver que vous avez les moyens de vivre en France sans travailler (rentier suffisamment vis à vis du coût de la vie en France)rn- avoir une assurance-maladie personnelle (pas une assurance pour un court séjour, ne prenant en charge que les urgences et le rapatriement) en France.rnrnVous ne semblez avoir aucune raison pour avoir un droit de résidence en France.

Par **org**, le **22/01/2011 à 12:46**

Merci pour vos réponses et bonne continuation